

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création d'une 5^{ème} branche Autonomie :

**LA FHF APPELLE LE GOUVERNEMENT A PRENDRE DES DECISIONS COURAGEUSES
EN CREAT LA 5^{ème} BRANCHE DES 2021**

En proposant l'instauration d'un 5^{ème} pilier de protection sociale dédié à l'autonomie, le Gouvernement reconnaît enfin la nécessité de la création d'une branche spécifique pour la Sécurité Sociale. Néanmoins, il est maintenant primordial que cette mesure soit mise en place très rapidement dès 2021, et non pas repoussée à 2024.

La FHF, qui a soutenu de longue date la création d'une 5^{ème} branche de Sécurité Sociale spécifique à l'autonomie, ne peut que se féliciter de l'initiative prise par le gouvernement. Instaurer un 5^{ème} pilier de protection sociale, c'est reconnaître que les enjeux d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, quelque que soit leur âge, ne sont réductibles ni aux problématiques d'assurance maladie, ni à l'assurance retraite, ni à la Famille, mais intègrent une part de chacun de ces enjeux, dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie. Cette initiative est aussi un pas fondamental pour instaurer une société de la longévité.

Mais comment, dans ce contexte et alors que les pouvoirs publics ont annoncé des décisions très fortes dans le cadre du « Ségur de la santé », renvoyer toutes améliorations dans le secteur du grand âge et du handicap à un horizon lointain, en 2024 ou au-delà ?

Alors que toutes les enquêtes montrent le consensus absolu des acteurs pour renforcer fortement les moyens humains et l'attractivité des métiers, les personnes âgées en situation de perte d'autonomie, leurs proches mais aussi les professionnels de l'accompagnement du grand âge ne pourront accepter que le renforcement des effectifs et des moyens soit repoussé à 2024 ou plus tard. L'hésitation n'est plus permise : **une grande loi de programmation, traçant les grandes orientations et décrivant l'accroissement des moyens attribués par les collectivités publiques au champ de l'autonomie est indispensable et urgente.**

La FHF appelle les pouvoirs publics à prendre des décisions fortes à la hauteur des enjeux, à sortir d'une logique comptable et à considérer enfin que le secteur de l'autonomie est non seulement vital pour l'accompagnement des plus fragiles mais représente aussi un formidable levier de relance de notre pays dans un contexte de très grave crise économique et sociale.

La FHF demande très concrètement que l'attribution de cotes part de CSG supplémentaires à la CNSA soit engagée dès 2021 et augmentés progressivement dans les années à venir, pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées et en situation de handicap.

«La FHF se félicite d'avoir été entendue par le Gouvernement. La création d'une 5^{ème} branche consacrée à l'Autonomie était l'une de nos revendications depuis plusieurs années. Il faut maintenant que les pouvoirs publics aillent au bout de cette logique, et mettent en place rapidement cette mesure historique, dès 2021» a déclaré Frédéric Valletoux, Président de la FHF.

Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com